



FONCTION PUBLIQUE

FO-FONCTION PUBLIQUE

RÉAFFIRME SA TOTALE OPPOSITION À UN RÉGIME UNIVERSEL DE RETRAITE PAR POINTS



Une réforme de plus pour diminuer les droits collectifs ?

Les réformes de 1993, 2003, 2008, 2010 et 2014 ont dégradé les conditions de départ en retraite et les niveaux de pension, sans pour autant résoudre la problématique du financement du système par répartition qui est malade du chômage, des salaires insuffisants et des exonérations de charges sociales. **FORCE OUVRIÈRE s'oppose à la mise en place de ce régime universel par points dont l'objectif est de baisser les retraites et de favoriser les assurances et la capitalisation.**



Etes-vous prêt à travailler jusqu'à 64 ans ? Le leurre du maintien des 62 ans.

Le maintien du départ à 62 ans s'accompagne d'une décote (10% à 62 ans ; 5% à 63 ans) - la perte effective serait plutôt de 14,3%. « L'âge pivot » (64 ans), appelé aussi « âge d'équilibre », est prévu pour équilibrer les comptes mais il ne tient ni compte de l'état de santé de bon nombre d'agents ni des différences d'espérance de vie (75,9 ans pour un ouvrier, 82,2 ans pour un cadre). L'âge de départ à 62 ans devient, en réalité, complètement virtuel, y compris en gardant une durée de cotisation. **Qui pourra, en effet, partir à 62 voire 64 ans avec 43 années de cotisations ?**



Annuités ou points ? L'important, c'est la promesse !!!

Dans un régime de retraite solidaire par annuités, l'employeur s'engage à verser au salarié un certain niveau de pension, les prestations sont donc définies à l'avance. Dans un système universel par points, le Gouvernement peut faire

baisser le montant de la pension en diminuant la valeur du point. **La retraite par points, c'est le travail sans fin et le flou sur le montant de la pension.**



Qui sont les premières victimes du nouveau régime ? Les fonctionnaires ?


Ce régime universel par points sera un facteur aggravant d'injustice entre les fonctionnaires. En prenant en compte l'ensemble de la carrière à la place du traitement des 6 derniers mois et tous les éléments de rémunération, le projet organise **des baisses importantes de leurs futures pensions.**

En particulier, celle des milliers de fonctionnaires ne percevant pas ou peu de primes.



Public-Privé mobilisés avec **FORCE OUVRIÈRE** contre le projet de régime universel de retraite

**Manifestation et Rassemblement
à Paris samedi 21 septembre
2019 13h30 métro Duroc**

 **Qu'est ce que la règle d'or ?**
« Le système universel est conçu dans le respect des grands équilibres financiers ».

Le protocole PPCR, rejeté par FO, a placé la décision de revalorisation du traitement (valeur du point d'indice) « au regard des principaux indicateurs macro-économiques (taux d'inflation, croissance du PIB, évolution des salaires...) ». Le tandem Macron-Philippe a utilisé cet argument pour geler les rémunérations et poursuit cette politique dans son Projet de Loi de Finances pour 2020 - idem pour les pensions et les retraites ! **Qui pourrait croire un instant que ceux qui n'ont pas ou peu de primes aujourd'hui en auront davantage demain ?**


 **Les grands absents du débat ?**
Le niveau des pensions et le taux de remplacement.


Pour chaque salarié et fonctionnaire, **le taux de remplacement** (rapport entre le montant de la première pension et la dernière rémunération d'activité) **reste le véritable repère pour évaluer le niveau de sa future retraite.**

FO appelle à se mobiliser et revendiquer pour :

- le maintien du Code des pensions civiles et militaires (FPE), de la CNRACL (FPT et FPH), de L'IRCANTEC (contractuels) et du FSPOEIE (retraites des ouvriers d'Etat)
- le rétablissement du lien actifs/retraités (indexation des pensions)
- le maintien du calcul de la pension sur la base de 75% du traitement indiciaire détenu les 6 derniers mois, l'amélioration des pensions par l'intégration des primes dans le traitement
- la garantie de pouvoir partir à 60 ans avec une retraite à taux plein. (suppression de la décote)
- un minimum garanti basé sur le SMIC et la revalorisation du minimum de pension
- la pérennisation des pensions de réversion hors conditions de ressources
- le retour aux avantages familiaux (bonifications et retraite anticipée) dans les conditions requises avant 2003 et leur extension aux 2 parents
- un départ anticipé avec bonification pour service actif et la reconnaissance des métiers insalubres et dangereux ; un vrai dispositif carrière longue ; le rétablissement du congé de fin d'activité (CFA) et d'une cessation progressive d'activité (CPA) attractive

FO – FONCTION PUBLIQUE revendique,
avec la Confédération FO,
le maintien des régimes de retraite existants
dont ceux des agents publics

 FO, fidèle à sa pratique réformiste et à son histoire, entend porter ces revendications comme une base de négociation. FO ne confond pas cette volonté d'améliorer les régimes de retraites existants avec la concertation que le gouvernement mène sur cette question.

 Ce projet de réforme est inacceptable et doit être combattu par tous, salariés du privé et du public, assujettis au régime général ou à un régime particulier ou spécifique, car tous y perdront à terme.

L'heure n'est pas à rechercher celui qui perdra le moins
mais à agir pour gagner tous ensemble.